

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 48 (1963)
Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne



Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression : Imprimerie Favre & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, mars 1963 - 48^e année - Paraît chaque mois

3

La pensée de F.-G. Raiffeisen

A l'occasion du 75^e anniversaire de sa mort et du 145^e anniversaire de sa naissance

Frédéric-Guillaume Raiffeisen, voilà un nom qui a fait date dans l'histoire de la coopération. L'influence de ce philanthrope ne s'est pas cantonnée aux frontières allemandes, elle a rayonné bien au-delà à travers le monde entier. Ce nom appartient à la coopération dont il est un des plus grands pionniers.

Dans l'impossibilité de décrire sa vie et de suivre l'évolution de son œuvre en un travail complet qui nous conduirait à étudier l'histoire économique et sociale de l'Allemagne au siècle passé, nous nous contenterons de retracer à grands traits l'origine de son action, les difficultés rencontrées, les résultats obtenus, mais surtout de faire ressortir sa pensée de quelques citations recueillies dans ses écrits. Car il est bon de rappeler l'œuvre de ceux qui ont contribué à la création du mouvement coopératif, de présenter, surtout aux jeunes, l'exemple d'hommes qui, en présence de difficultés graves, ont su les surmonter grâce à leur dévouement, leur simple bon sens et leur ténacité, d'hommes à la foi capable de soulever les montagnes.

Dans une période où chacun croit que tout s'achète, même les consciences, il est bon de jeter un regard sur le passé du grand bienfaiteur de l'humanité que fut Raiffeisen, alors que nous commémorons le 75^e anniversaire de sa mort (11 mars 1888).

La paysannerie allemande en danger

Il faut se reporter à l'époque. C'était vers les années 1850. La paysannerie allemande était en péril.

Libéré des entraves imposées par l'ancien régime, le paysan allemand n'était pas préparé à l'usage de la liberté et aux responsabilités qu'elle implique. Il lui fallait passer de l'économie du troc à l'économie monétaire. L'agriculture allemande devait s'assurer un moyen de financement à la mesure de ses particularités.

L'agriculteur, qui avait payé jusqu'alors ses redevances en prestations ou en fruits du sol, devait apprendre le maniement de l'argent, payer ses impôts, ses semences, sa main-d'œuvre en monnaie. Il trouva aussitôt des prêteurs complaisants : l'usurier s'abattit sur la campagne et tint bien vite le paysan, ses terres et son cheptel, sous la plus effrayante dépendance. En peu d'années, l'agriculture allemande fut plongée dans la misère ; elle cotoya la ruine.

Mais Raiffeisen veillait et agissait

Né le 30 mars 1818, septième de neuf enfants d'une famille d'agriculteurs, Raiffeisen est préfet en 1844. Destiné tout d'abord à la carrière militaire, il avait dû

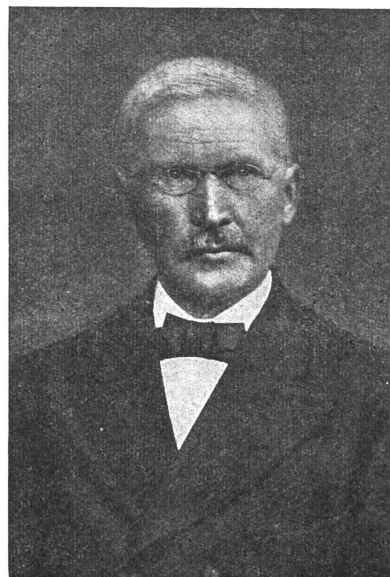
renoncer en raison d'une faiblesse de la vue. Il consacre alors tout son cœur à ses fonctions édilétaires. Il améliore les routes, construit des écoles, exploite les forêts communales.

En 1846, une famine terrible, qui s'était abattue sur l'Allemagne à la suite d'une récolte catastrophique, donne à Raiffeisen l'occasion de fournir la mesure de son originalité et de ses dons d'organisateur : création d'une commission volontaire de bienfaisance, construction d'une boulangerie avec distribution de pain à bas prix pour les pauvres pour endiguer la misère.

Raiffeisen fait là de riches expériences qui font naître chez lui l'idée coopérative. Son extraordinaire capacité d'en tirer parti l'incite à continuer à aller de l'avant. Il reconnaît rapidement la tare originelle de l'agriculture allemande de son époque : la pénurie du financement. S'étant bien vite rendu compte que la seule bienfaisance ne suffit pas, qu'elle ne paie pas, mais qu'il y faut la coopération agissante de tous les intéressés, il fait sienne la pensée du poète :

« L'aumône journalière du riche n'aide le pauvre qu'à demi. Aide-le à s'aider lui-même, tu seras vraiment son ami. »

En 1848, il vient d'être muté à Flammersfeld. Il y fonde l'« Union pour le soutien des agriculteurs démunis ». Des habitants aisés cautionnent les paysans qui achètent du bétail, crédit de 5 ans remboursa-



ble par annuités. Puis l'institution se met à prêter de l'argent pour toutes sortes d'achats de semences et de biens d'équipement. Elle devient une institution de crédit. Mais à la suite du départ de Raiffeisen et de la réticence des autorités, elle ralentira son activité et finira par se dissoudre.

Dans son nouveau district d'Heddesdorf, Raiffeisen crée aussitôt une nouvelle association dont les statuts s'enrichissent de l'expérience précédente. Pour ranimer l'enthousiasme chancelant des notabilités de la commune auxquelles il n'a pas encore pu communiquer sa foi en son idée, il s'écrit un jour, au cours d'une assemblée : « Eh bien, messieurs, si cela a cessé de vous intéresser, je m'en irai, par les routes et le long des haies, recruter les aveugles et les paralytiques. »

Le grand mot est lâché et l'effet va suivre. C'est ainsi que se crée l'Union pour la Caisse de crédit d'Heddersdorf pour laquelle Raiffeisen définit les principes dans un préambule audacieux :

« Les Associations, jusqu'ici, ne demandaient rien à leurs membres et ne leur donnaient rien. Elles agissaient seulement par amour altruiste du prochain. Quinze ans, nous nous en sommes tenus à ce principe, mais nous devons admettre aujourd'hui qu'il n'est pas tenable à la longue. L'intérêt personnel est le ciment des Sociétés humaines, même quand elles ont des buts altruistes. On ne peut sans cesse demander aux uns de consacrer toutes leurs forces aux autres sans réciprocité. »

L'organisation qui associait tout d'abord les riches pour aider les pauvres est devenue une association de pauvres qui décident de s'aider mutuellement. Leur devise traduit bien leurs sentiments : « Un pour tous, tous pour un ».

Dès lors l'œuvre devient celle pour laquelle Raiffeisen a formulé le statut type des Caisses rurales d'épargne et de crédit mutuel. Les principes de base sont ceux qui assurent encore le succès et la permanence des institutions de crédit mutuel composant notre belle Union suisse. Nous ne nous étendrons pas sur ces principes bien connus et maintes fois commentés ici même, mais nous nous arrêterons aux pensées qui ont guidé le pionnier.

Le bien commun, principe du christianisme

Le vulgaire esprit égoïste : « S'occuper de ses affaires est la meilleure façon de venir en aide à son prochain », relève de l'esprit païen et endort les consciences les plus respectables. Raiffeisen le savait et luttait contre les traces profondes qu'avait laissées cette philosophie rassurante. Il cherchait à convaincre par l'accent de sa con-

viction et par la seule force de la vérité. Il sut admirablement communiquer sa foi et imposer son propre esprit. Il insistait sans cesse sur l'idée directrice de son activité, dans la crainte que ses sociétés ne finissent par perdre de vue leur but propre et le plus élevé, le bien commun des coassociés. Voici un passage d'un de ses discours à une assemblée en 1880 :



L'aide personnelle
Aide-toi et le ciel t'aidera.

« L'unique moyen de vaincre l'égoïsme est la pratique du christianisme dans la vie publique. Le moment est venu de publier partout cette pensée et ensuite de travailler activement à la réaliser. Je veux parler avant tout de l'amour chrétien du prochain, fondé sur l'amour de Dieu. C'est lui qui est la base des statuts, comme de toute l'organisation des sociétés de caisses de prêts. En dehors de cela, la prospérité de l'œuvre ne se conçoit pas. »

L'esprit de foi et de charité

Conscient des difficultés d'infuser à tous les coopérateurs l'esprit chrétien d'entraide et de solidarité, Raiffeisen s'exprimait ainsi lors d'une assemblée de délégués en 1887 :

« L'esprit de foi et de charité chrétienne doit être le ressort moteur et la force impulsive de notre infatigable activité. Chers compagnons, ne l'oublions pas ! Souvenons-nous toujours que sans la conscience nette de nos devoirs de chrétiens, sans le sérieux souci de leur être fidèles, jamais la tâche imposée aux sociétés de caisses de prêts ne pourra être accomplie. Elles ne feront plus que de vulgaires affaires d'argent et finiront à la longue par ne plus rendre grand service. Plaise à Dieu que cela n'arrive pas, que l'esprit de foi sincère, l'esprit d'ardent amour de Dieu et de nos semblables nous donnent la ferme assurance que par là, et par là seulement, nous obtiendrons les biens terrestres et le bonheur céleste. Plaise à Dieu que cet esprit nous pénètre de plus en plus, nous, nos sociétés et l'ensemble de nos organisations ! Qu'il soit un gage de bénédiction pour le temps présent et pour les générations à venir ! »

Raiffeisen insistait avec une persévérance tenace sur ce qu'il considérait comme le noyau, la moelle, l'essence même de ses Sociétés de Caisses de crédit mutuel. Il a mis tout en œuvre pour les conserver intactes, pures de tout alliage et pour assurer leur avenir. C'est dans cet ordre d'idées qu'il écrivait encore :

« C'est chose assez facile de créer une société Raiffeisen, attendu que le besoin s'en fait sentir à peu près partout, et que l'utilité d'une semblable organisation saute directement aux yeux. Mais il est beaucoup plus difficile d'infuser dès le début dans cette société le véritable esprit qui doit l'animer et de l'y maintenir, de lui assurer une direction compétente et une exacte gestion des affaires. »

L'éducation coopérative

En instituant la revision périodique des Caisses, Raiffeisen voulait non seulement assurer leur bonne gestion par le contrôle professionnel, mais garantir surtout le maintien de l'esprit de solidarité communautaire. Dans son salut de Nouvel-An de l'année 1881, il écrivait :

« La fondation des caisses coopératives n'est pas tout. Un point beaucoup plus important c'est l'influence constante sur les membres pour les stimuler, les pousser à travailler eux-mêmes de toutes leurs forces, en pensées et en actes, à l'amélioration de leur situation, à se rendre le plus possible indépendants de toute aide étrangère. »

Si excellents que soient les principes de base, ils ne sont qu'un cadre et n'ont de sens que s'ils expriment un état d'esprit existant réellement chez tous les coopérateurs. Raiffeisen en était tellement convaincu qu'il ne pouvait négliger ce côté primordial de son activité. C'était du coup poser l'œuvre sur une assise solide. Corroborant sa pensée, il va même plus loin en posant la condition de la formation spéciale des élites. Il nous la précise en ces termes :

« Comme dans toutes les Unions de ce genre, la conduite de toute l'affaire sera toujours remise seulement à un petit nombre d'hommes influents et de toute confiance et une Union pareille ne pourra se maintenir à la longue que là où ces hommes de confiance ne cherchent pas leur propre avantage, là où ils n'ont toujours en vue que l'intérêt général et le défendent vigoureusement, là où ils sont un exemple de désintéressement pour les autres associés et développent parmi ceux-ci l'amour de la chose publique en leur communiquant cette conviction que c'est en ayant toujours en vue le développement et l'affermissement de la communauté et en y contribuant le plus possible, que chaque particulier défend le plus sûrement son propre intérêt. »

Coordination des efforts

Recherchant les moyens pratiques et les voies les meilleures pour assurer l'avenir des Caisses, pour les maintenir florissantes au milieu de toutes les vicissitudes et en dépit de tous les assauts des temps, Raiffeisen eut la conviction que seule pouvait le faire la consolidation des Caisses locales dans une union en une fédération, dans l'organisation de toutes les petites parties en un tout homogène. Ayant recherché la forme la mieux appropriée à l'association générale pour assurer la surveillance des Caisses, leur besoin de renseignements et la défense extérieure de leurs intérêts collectifs, il déclarait finalement :

« L'organisation est l'unique moyen d'assurer l'avenir des caisses de prêts. Grâce à elle, les sociétés ne sont plus isolées. Elles ne sont plus livrées aux aléas et aux vicissitudes du temps. Elle crée pour chaque société une administration permanente qui garantit aux dernières nées de nouveaux succès. »

Extension du mouvement

Après de nombreux déboires, après une lutte incessante et harassante pour communiquer sa pensée et sa foi, Raiffeisen connut la satisfaction intime du succès de son œuvre. De son vivant, il pouvait déjà considérer l'ampleur qu'elle prendrait dans son pays et entrevoyait qu'elle en dépasserait les frontières. Dans la préface de la cinquième édition de son ouvrage « Les sociétés de caisses de prêts », il en parle ainsi :

« Les sociétés de caisses de prêts et les autres coopératives rurales en liaison avec elles rencontrent, grâce à leurs succès, une approbation toujours plus générale. On s'efforce de les introduire non seulement dans presque toutes les parties du royaume allemand, mais l'intérêt qu'on leur porte s'affirme de mieux en mieux, à peu d'exceptions près, dans tous les pays d'Europe. Nous en avons une preuve dans les multiples rela-

tions des journaux, dans la volumineuse correspondance de l'auteur avec des amis du peuple, en Russie, en Hollande, en Belgique, en Espagne et surtout en France. »

En Italie et en Autriche, des institutions similaires se créent. On vient du Danemark et de Suisse pour étudier la pensée de Raiffeisen et le mécanisme du mouvement. Voici d'ailleurs l'appréciation que Raiffeisen porte sur notre pays dans une brochure où il parle d'une entrevue avec le conseiller d'Etat bernois de Steiger :

« Je connais suffisamment votre pays, que j'ai visité souvent. J'ai la conviction qu'aucun pays ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité des Sociétés de Caisses de prêts, car vous avez, en général, une classe moyenne encore forte et saine, capable de donner à ces sociétés une assise solide. Si les calamités publiques qui ont provoqué chez nous la fondation de ces sociétés, en particulier l'usure et le commerce des Juifs, ne sont pas encore aussi répandus chez vous, le groupement des paysans en Sociétés de ce genre ne pourrait avoir que d'heureuses conséquences. Cela développerait l'esprit de solidarité, d'entente pour la défense des

intérêts communs, la puissance de l'aide personnelle, l'esprit d'épargne et la ténacité au travail. Beaucoup de petits paysans endettés seraient préservés à temps de la ruine matérielle et morale. Il s'agit uniquement de savoir s'il se trouve des hommes ayant assez de désintéressement, d'amour de Dieu et du prochain, pour se vouer à cette tâche sans aucun souci de profit ou de reconnaissance et malgré les difficultés, les obstacles, les contradictions de toutes sortes. »

Couronnement des efforts

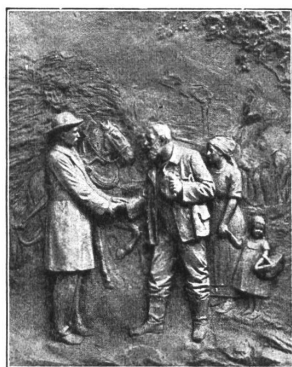
Ayant été conduit sa vie durant par sa foi profonde en la Providence, Raiffeisen a bravé les luttes qui, sans cela, l'auraient conduit au bord du désespoir. Peu avant sa mort, en 1888, il écrivait à son ami et collaborateur Rexerodt :

« Avec l'aide de Dieu et le concours de nos autres sociétés, poursuivons notre tâche ! Vous verrez que nos efforts nous vaudront une joie toujours plus grande et s'épanouiront en fruits de bénédiction. »

Il y aura bientôt 100 ans que le père Raiffeisen fonda à Heddesdorf (1864), la première Caisse de prêts, d'après le système qui a gardé son nom et qui aujourd'hui a fait ses preuves. Le grain jeté en terre a merveilleusement levé. Il a, contre toute attente, donné du cent pour un. Il a poussé de profondes racines en Europe tout d'abord, puis acquis droit de cité dans les cinq parties du monde.

En témoignage de reconnaissance et de fidélité à ce grand humaniste, nos populations rurales savent que le mot « Raiffeisen » signifie plus qu'un programme d'aide personnelle sur le terrain du crédit. C'est la pensée que l'activité économique ne doit être considérée que comme un moyen d'amélioration de la vie sociale, morale et intellectuelle de l'individu. Ce noble idéal de Raiffeisen a gagné à sa cause les natures les meilleures et les cœurs les plus généreux.

Fx



L'amour du prochain

Ce que vous avez fait à l'un des plus petits d'entre mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait.

† M. SYLVAIN MICHEL

Ancien maire de Courtedoux (Jura)

Ancien député et ancien président du Grand Conseil bernois

Président du Conseil de surveillance de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Les desseins de Dieu sont insondables et le chrétien s'y soumet en prononçant son « Fiat ». Il est cependant des événements si imprévus que l'on a de la peine à croire en leur réalité et des deuils si soudains qu'ils vous atteignent d'autant plus douloureusement.

C'est bien le cas du décès de M. Sylvain Michel survenu brusquement en gare de Zurich, le mercredi 20 février, alors qu'il rentrait du siège central de Saint-Gall où il avait présidé, deux jours durant, de longues séances de contrôle du Conseil de surveillance de l'Union suisse. Cette brutale

nouvelle a semé la consternation dans tous les milieux du mouvement Raiffeisen suisse où M. Michel comptait parmi les personnalités les plus marquantes, dans son Jura en particulier dont il a défendu les intérêts dans toutes les sphères au seul profit du bien commun.

La mort de Sylvain Michel, surveque à l'âge de 69 ans, est bien à l'image de sa vie : cet homme infatigable aura été jusqu'au bout en pleine activité au service des œuvres et des causes qui lui étaient chères. Ne ménageant ni son temps, ni ses peines, agissant parfois même à l'encontre de ses intérêts personnels et de sa santé, il ne voulait connaître des obstacles que pour les surmonter, des oppositions que pour les vaincre. Ayant toujours été de l'avant, il disparaît après une vie bien remplie qui fait l'admiration de tous.

Les amis qui ont eu le privilège de collaborer aux mêmes activités que M. Michel gardent de lui le souvenir d'un homme qui a vécu pleinement sa vie de chrétien. Sur sa tombe, le conseiller national valaisan René Jacquod, son ami de travail au sein du Conseil de surveillance de l'Union suisse, l'a dit en ces termes : « Sa vision chrétienne de l'homme et de la société le poussait vers une ordination de toutes les choses de la terre au service de la personne humaine. Il comprenait que, dans notre société matérialisée, l'argent est trop souvent mauvais maître. Avec les Raiffeisen et les Traber, il a désiré en faire un bon serviteur. Il a découvert dans les Caisses de crédit mutuel du système Raiffeisen le moyen de réaliser son idéal. Les principes de la responsabilité des mutualistes, de la gratuité des fonctions des membres des comités, de l'argent du village au service de la communauté villageoise ont enthousiasmé cet homme de dévouement. »

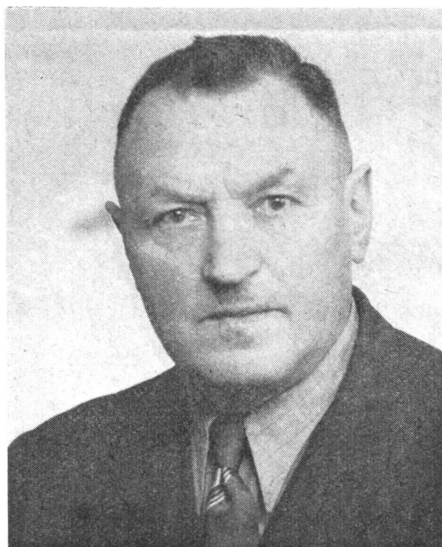
Sylvain Michel était né à Courtedoux le 23 décembre 1894. Fils d'une famille modeste et bien que très doué en aptitudes intellectuelles, il dut se contenter de l'instruction primaire dans son village, obligé d'aider son père, puis sa mère devenue veuve, dans la gérance du bureau postal de la localité. Nommé buraliste postal de Courtedoux en 1921, il conservera ce poste jusqu'en 1961 pour le remettre à son fils.

Son sentiment du devoir le poussa bien vite à sacrifier le meilleur de ses forces à la chose publique. A 24 ans, il était déjà adjoint au maire de sa commune. Il fut secrétaire communal, puis maire de 1930 à 1956. Sur le plan cantonal, il joua un rôle en vue au Grand Conseil bernois qu'il présida en 1946, année pendant laquelle il eut l'insigne honneur d'accueillir, en tant que premier magistrat du canton, M. Winston Churchill, premier ministre de Sa Majesté d'Angleterre.

Vice-préfet d'Ajoie durant plusieurs années, Sylvain Michel montra ses qualités d'administrateur durant l'inter règne qui sépara la mort du préfet Henry de l'installation du préfet Gressot. Son doigté, son sens de la justice et sa profonde connaissance

du peuple d'Ajoie furent unanimement appréciés. En dehors de cette activité débordante, Sylvain Michel remplit encore, à la satisfaction de tous, les fonctions de secrétaire de l'Association des maires d'Ajoie, de président du Conseil de bâtisse et de président du Conseil d'administration de l'Hôpital de district à Porrentruy, de vice-président du Syndicat des eaux de la Haute-Ajoie. Et nous devons renoncer à désigner les nombreuses et importantes commissions parlementaires dont il fit partie, les associations économiques, sociales et culturelles qui bénéficièrent de son généreux concours.

Le mouvement Raiffeisen suisse, de son côté, n'oubliera jamais que Sylvain Michel lui voua le meilleur de sa vie. En 1932, il est la cheville ouvrière de l'équipe des promoteurs de la fondation de la Caisse locale dont il assumait la présidence au Comité de direction jusqu'à sa mort. Membre du Comité de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, il est appelé par acclamation à la présidence en 1950. Il excella dans cette fonction où il fit autorité. Il s'y donna sans compter. Ses mérites furent consacrés en 1952 lorsque les organes centraux de Saint-Gall l'appelèrent au Conseil de sur-



veillance de l'Union suisse. Il y a quatre ans, il accédait au poste de confiance de président de cette haute autorité centrale, à la suite du décès du président Alban Müller, conseiller national d'Olten. Les raiffeisenistes romands, les jurassiens en particulier, avaient marqué leur enthousiasme à voir un des leurs accéder, comme premier Romand, à la tête de ce haut Conseil de l'Union Raiffeisen nationale. L'honneur rejaillissait sur son petit pays le Jura que Sylvain Michel aimait tant, sur sa chère commune de Courtedoux.

Il y a deux ans, à l'heure où la retraite professionnelle avait sonné pour lui, il voulut continuer à servir, jusqu'à la limite de ses forces, les œuvres qui lui étaient chères, cela malgré une santé fortement ébranlée, parce qu'il se sentait attiré vers ses amis les humbles, les travailleurs, les faibles et les déshérités. Il continua à prendre sa tâche à cœur et à faire face à toutes ses responsabilités. C'est précisément au champ d'honneur, en pleine activité, à l'occasion d'un de ses nombreux pèlerinages à la Centrale de Saint-Gall, que le Seigneur est venu le prendre par la main pour que son pèlerinage terrestre le conduise vers la Cité éternelle de la joie et de l'amour.

Les funérailles de Sylvain Michel, célébrées en l'église de Courtedoux, furent un témoignage émouvant et grandiose de l'activité bienfaisante de ce citoyen juste et bon, au cœur généreux et intègre. Les mérites de ce fidèle serviteur de Dieu et des hommes furent évoqués par ses amis, le conseiller national Jean Wilhelm, de Porrentruy, au nom du peuple d'Ajoie et le conseiller national René Jacquod au nom de l'organisation centrale et de tout le mouvement Raiffeisen suisse.

Sylvain Michel méritait ce solennel et suprême hommage, lui qui a donné le meilleur de lui-même pour le bien matériel et spirituel du prochain. Son œuvre féconde dépassera de beaucoup la durée des fleurs déposées sur sa tombe : c'est un monument qui ne disparaîtra pas. Le souvenir de cet ami restera profondément gravé dans nos cœurs.

Fx

Situation économique et marché de l'argent

Evolution de la conjoncture

L'évolution de l'économie mondiale ne présente pas une image uniforme. La différenciation de la conjoncture, d'après les pays et les continents, est assez fortement marquée ; elle varie même plus ou moins, selon les branches, à l'intérieur des écono-

mies nationales. En dépit de ces différences, quelques points communs se reconnaissent. Les principales caractéristiques du cours de la conjoncture sont, sans aucun doute, le ralentissement du rythme de l'essor économique et l'aggravation de la compétition internationale. Le nivellement de la conjoncture se concrétise par le recul des taux

d'accroissement de l'entrée des commandes, des investissements, de la production et des chiffres d'affaires du commerce mondial.

Outre-mer, le ralentissement a suscité des difficultés non seulement d'ordre économique, mais aussi d'ordre social, surtout pour les territoires en voie de développement. L'Australie connaît, en revanche, une reprise marquée de son activité. Au Japon, la conjoncture s'est maintenue à un niveau relativement élevé, malgré les mesures restrictives prises par le Gouvernement. La plupart des pays de l'Amérique latine ont à lutter avec des difficultés dues surtout à des troubles politiques et à la détérioration des termes du commerce extérieur. Aux Etats-Unis, l'essor n'a pas répondu à tous les espoirs du début de l'an passé. L'amélioration s'accroît tout de même.

En Europe, la tendance caractérisée de stagnation n'est à vrai dire marquée qu'en Grande-Bretagne où l'on comptait près de 500 000 chômeurs l'automne dernier, chiffre le plus élevé depuis 1948. Les pays de l'Europe continentale n'ont, au contraire, enregistré qu'un léger fléchissement de leur expansion économique. La France et l'Italie ont marqué l'extension la plus forte. En Allemagne, les tendances ascendantes caractérisent toujours l'évolution.

L'économie suisse, elle, évolue toujours sous le signe de la haute conjoncture et du plein emploi. Toutefois le rythme de l'expansion se ralentit peu à peu, l'économie ayant atteint les limites de sa capacité. Ce qui frappe surtout, c'est le ralentissement de l'expansion de la construction de logements. Les autorisations de construire des appartements délivrées au cours des trois premiers trimestres de 1962 ont été de 9 % inférieures à celles de la période correspondante de 1961.

Malgré le taux d'expansion en recul, malgré la discrimination commerciale consécutive à la constitution de blocs économiques et les conditions difficiles en ce qui concerne la concurrence et le rapport prix-coûts, les perspectives de l'économie suisse, sauf rares exceptions, sont jugées avec optimisme pour les prochains mois, en raison des réserves de travail encore élevées dans l'industrie et des indices de relance économique dans les pays étrangers, notamment aux USA.

Notre commerce extérieur en 1962

Le ralentissement de l'essor économique général se reflète aussi dans l'évolution du commerce extérieur de la Suisse de l'an dernier. L'avance des importations et des exportations, par rapport à 1961, s'est amenée de trimestre en trimestre. La plus-value annuelle des entrées est tombée de 20,7 à 11,5 % au regard de 1961, alors

que celle des sorties se situe, avec 8,6 %, quelque peu au-dessus du niveau de l'année précédente. En effet, les importations se sont accrues de 1341,1 millions de francs et atteignent 12,98 milliards, tandis que les exportations ont augmenté de 757,8 millions pour atteindre 9,58 milliards de francs. En conséquence, les importations et les exportations dépassent tous les chiffres de valeur enregistrés les années précédentes.

Le bilan du commerce extérieur de la Suisse boucle en 1962 par un solde passif jamais atteint de 3,4 milliards de francs, malgré le taux d'accroissement des importations en recul et celui peu changé des exportations. L'évolution actuelle de la balance commerciale est due notamment aux forts excédents d'importations du premier semestre de l'an dernier, le déficit de janvier — 448,7 millions — étant le plus élevé enregistré jusqu'ici.

L'excédent d'importations résultant de nos échanges de marchandises provient exclusivement du commerce avec l'Europe. En l'occurrence, précisons que nos achats à l'AELE représentent le 13,3 % de nos importations totales et ceux à la CEE le 63,1 %. Ils ont augmenté respectivement du 18 et 13 %. Les pays de l'AELE ont absorbé le 17,9 % de nos exportations totales et ceux de la CEE le 42 %. Ici, les augmentations ont été respectivement de 13 et 10 %. Le pourcentage de nos importations couvertes par les exportations a passé de 75,8 % en 1961 à 73,8 % en 1962. Il est ainsi sensiblement au-dessous de la moyenne de ces dernières années.

Pour tempérer la surexpansion

Voilà bien le problème à l'ordre du jour. A l'éloquence des chiffres, il y a le revers de la médaille : hausse constante du coût de la vie, spirale des prix et des salaires, tendance à l'inflation. Si chacun est d'accord que des mesures doivent être prises, chacun aimerait aussi que ce soit l'autre qui s'y plie.

Le conseiller fédéral Schaffner, chef du Département de l'économie publique, a évalué à 1 1/2 milliard le déficit de notre balance des revenus. En effet, c'est bien à ce résultat que l'on arrive si, du solde passif de notre balance commerciale de 1962, 3406 millions, on déduit l'excédent des éléments invisibles de notre balance des revenus de 1961, soit 1910 millions. M. Schaffner n'a pas manqué de relever que ce phénomène devient inquiétant, du fait surtout qu'il se répète pour la seconde fois en s'accroissant.

Le secteur bancaire s'est le premier mis à la disposition de la Banque nationale pour mettre un frein à la surchauffe. Les banques ont reconnu la primauté de l'intérêt géné-

ral de l'économie suisse. Bien que des moyens impératifs manquent, elles ont bénévolement conclu entre elles et avec la Banque nationale une convention sur la limitation des investissements et sur la garde des capitaux étrangers. Cet accord vient d'être renouvelé pour 1963, cela sans que les banques ne soient en rien contraintes de le faire. Ces dernières doivent être félicitées pour leur collaboration qui ne va pas sans réduire leurs possibilités d'affaires et sans compliquer leur travail administratif.

Mais il est nécessaire que cette collaboration se manifeste dans tous les autres secteurs de l'économie. Certaines industries ont accepté de faire des sacrifices, mais l'esprit de compréhension général fait encore défaut. Or, faute d'un mouvement général, la croissance de l'économie suisse restera désordonnée et les dangers que comporte cette évolution risquent de s'aggraver avec le temps.

Des pourparlers très ouverts, dit-on, se poursuivent entre le Conseil fédéral et les organisations professionnelles tant patronales que syndicales. On procède à des échanges de vues sur les multiples problèmes que soulève la surchauffe économique. On discute des mesures d'autodiscipline auxquelles tous les milieux devraient s'astreindre. Mais ce que le peuple suisse attend, c'est que les paroles soient suivies d'actes précis. Si certains groupements professionnels ont passé à l'action, d'autres sont restés singulièrement inactifs en ce sens qu'ils sont actifs pour profiter de la surchauffe, mais d'une passivité redoutable en matière d'autodiscipline pour freiner l'inflation. C'est un jeu dangereux.

Il semble d'ailleurs que le Conseil fédéral soit d'autant plus décidé à freiner les abus de la surexpansion et à empêcher la hausse démesurée des prix qu'il a déclaré fermement par la bouche de M. Schaffner, qu'il était résolu à placer coûte que coûte les partenaires sociaux en face de leurs responsabilités, afin d'obtenir des résultats plus concrets.

Marché monétaire et financier

La stabilité politique de la Suisse, le principe de la neutralité qu'elle a réussi à maintenir au service de la paix, la solidité de ses institutions politiques et économiques se reflètent dans la position du franc suisse dont la solidité n'a jamais été mise en péril par des manipulations monétaires et n'a jamais eu besoin d'être soutenue par un système de contrôle des changes. Le sens de l'épargne de la population permet une formation abondante de capital qui, jointe à l'afflux de fonds de provenance étrangère, alimente le marché suisse des capitaux ; grâce à l'apport de ces deux éléments, la

Suisse est devenue un centre financier international de premier plan.

Il ne faut toutefois pas se dissimuler que cet essor de l'économie suisse n'est pas automatiquement assuré. Il dépend en grande partie de facteurs extérieurs qui échappent au pouvoir d'action de nos autorités et peut être remis en cause par des événements qui intéressent l'Europe en général. Cela implique une grande vigilance de la part d'un pays aussi étroitement imbriqué dans les relations internationales que le nôtre.

Notre situation doit nous paraître même assez vulnérable et nous devons la prendre au sérieux. En effet, qu'arriverait-il si l'afflux des fonds étrangers cessait et faisait place à un reflux alors qu'une forte quantité de ces fonds ont déjà été utilisés à des fins d'investissements. Nous sommes avertis à ce propos par le conseiller fédéral Schaffner qui a déclaré : « Nous ne pouvons pas nous dissimuler que si, en raison de circonstances extérieures sur lesquelles nous n'avons aucune prise, l'afflux d'argent tarissait, nous devrions nous attendre à une sérieuse contraction de l'offre de capitaux. Il nous faudrait faire face aux circonstances défavorables d'une augmentation du coût des capitaux et nous perdriions un des atouts dont la Suisse dispose en matière de concurrence. »

Une fois les manipulations artificielles et habituelles d'argent de fin d'année et du début du nouvel exercice terminées, la stabilité du marché monétaire et financier s'est de nouveau imposée. Aucune nouvelle tendance ne s'est dessinée sur les marchés à moyen et à long terme.

Les *taux d'intérêt* sont demeurés stationnaires avec une légère tendance à la hausse. Le taux moyen de l'intérêt des dépôts d'épargne dans les douze grandes banques cantonales, qui était de 2,73 % en 1961, est resté sans changement à 2,75 % durant toute l'année 1962 pour passer à 2,77 % en janvier 1963. Le taux moyen des bons de caisse a passé de 3,35 % à 3,39 % du début de 1962 au début de 1963 dans les banques cantonales et respectivement de 3,29 à 3,39 % dans les grandes banques pendant que le rendement des obligations de la Confédération passait de 2,96 % au début de 1962 à 3,11 % en septembre et à 3,14 % en janvier 1963.

Il y a tendance à la hausse également dans le taux d'émission des emprunts publics. Si les sociétés des Forces motrices offraient généralement le 3 3/4 %, la Confédération et les établissements de premier ordre restaient toujours 1/4 % en dessous de ce taux, en s'y rapprochant cependant par les conditions spéciales d'émission. Mais depuis le début de l'an, tous les emprunts publics ont été offerts à 3 3/4 %, celui de

la Centrale des lettres de gage des banques cantonales et celui du Crédit Foncier Vaudois. Le canton de Genève avait lancé, en novembre dernier, un emprunt à 3 1/2 % émis pourtant à 98,25 %, timbre compris. Compte tenu de la prime de remboursement, les souscripteurs obtenaient un rendement net de 3,54 % et l'on sait que l'emprunt n'avait rencontré qu'un succès mitigé. Un récent emprunt à 3 3/4 % du même canton de Genève assure un rendement net de 3,64 %.

Du côté des taux débiteurs, la stabilité se marque plus fortement. C'est qu'on veut rendre service à ceux qui ont besoin de crédit. D'autre part, on sait que la Confédération et la Banque nationale conjuguent leurs efforts pour maintenir le taux hypothécaire de premier rang à 3 3/4 %. Pourront-ils tenir bon longtemps encore ? Ce sera bien difficile, tant d'établissements bancaires offrant aussi le 3 3/4 % pour les obligations de caisse. Il y a là une anomalie puisqu'il n'y a plus de marge de gain entre les deux derniers taux cités, à tel point que par-ci, par-là, on applique le 4 % pour les crédits de constructions et pour les nouveaux prêts hypothécaires. Le chef du Département fédéral des finances devra lutter contre cette tendance s'il veut assurer sa promesse d'empêcher la hausse du taux hypothécaire de premier rang.

Dans nos Caisses Raiffeisen

Comme précédemment, aucun changement important n'est à prévoir pour le moment dans l'échelle des taux appliqués. En épargne, on restera généralement au 2 3/4 %. On ne passera au 3 % que dans les cantons où les banques prépondérantes assurent déjà ce taux ou que là où la concurrence régionale l'y oblige. Pour les obligations, on s'en tiendra aussi au 3 1/4 % à 3 ans et au 3 1/2 % à 5 ans de terme. Ici cependant, une tendance à la hausse se manifeste. Les établissements en quête de disponibilités cherchent à attirer les dépôts en offrant des conditions privilégiées, comme par exemple le 3 3/4 %. Quelques-unes de nos Caisses à la recherche de fonds ont déjà franchi ce pas, après mûres réflexions bien sûr, et après avoir établi un budget rationnel assurant un rendement normal. A ce propos, et s'il faut rendre les conditions plus alléchantes, nous préférons qu'on accorde le 3 1/2 % pour toutes les obligations, même pour celles à 3 ans de terme seulement, plutôt que de passer au 3 3/4 % à 5 ans. Nous vivons une période de stabilité, mais marquée par une certaine incertitude quant à l'avenir. Il est donc prudent de ne pas s'aventurer trop en prenant des charges lourdes qui pourraient peser bien longtemps.

De cette manière seulement, il sera pos-

sible de maintenir partout dans nos Caisses le taux de 3 3/4 % pour les premières hypothèques. Et ce doit être bien là le vœu et le souci de tous nos organes responsables. C'est leur façon à eux de freiner l'augmentation du coût de la vie. Les Caisses anciennes et solidement fondées pourront continuer à pratiquer le taux uniforme de 4 % pour tous les autres prêts. Ailleurs, on exigera encore le 4 1/4 % pour les prêts sur simple cautionnement ou contre engagement de bétail.

La possibilité d'améliorer les taux débiteurs au fur et à mesure du développement

Idées directrices La vraie coopération et les vrais coopérateurs

Pourquoi donc le système de coopération aboutit-il tantôt à des résultats aussi brillants, tantôt à des résultats insatisfaisants ? C'est que la coopération, au fond, est un mouvement moral. Ses résultats dépendent moins des principes économiques que des qualités morales : la patience, la persévérance, le zèle, la fidélité caractérisent un vrai coopérateur. La profession de foi d'un coopérateur, a dit le professeur Marshall, ne demande pas à constituer de grandes richesses ; elle demande, avant tout, à préparer des individus honnêtes, but final de toute noble aspiration. Et puis, celui qui ne travaille que pour soi et pour sa famille, a une existence incomplète. Afin d'en combler le vide, il doit travailler avec les autres à rapprocher le grand but élevé. A l'heure actuelle, ce que le système coopératiste a fait peut être appelé une victoire tant morale qu'économique. Des millions de simples individus sont éduqués et instruits, vivant en contact étroit avec la coopération, et leur sentiment collectiviste a donné des avantages économiques énormes. C'est précisément ce caractère moral qui détermine le système coopératiste.

Si le coopérateur n'est pas pénétré de cette idée, l'édifice économique qu'il aura érigé s'effondrera également. Plus d'une entreprise coopérative, qui semblait destinée à un avenir brillant, a dû périr non pas à cause de difficultés d'ordre pratique, mais faute de patience, d'altruisme et de probité chez les coopérateurs.

(Traduit de l'« Idea cooperativa » d'Italie.)

des affaires reflète bien l'esprit Raiffeisen : alléger les charges des modestes débiteurs après avoir pris les précautions utiles pour assurer la formation de la proportion légale des fonds propres. Cet idéal, qu'on cherchera partout à réaliser, témoigne de la force de la solidarité villageoise agissante au sein de nos coopératives rurales d'épargne et de crédit.

A titre de spécimen, voici l'échelle normale des taux :

<i>Créanciers :</i>	
Obligations à 3 ans de terme	3 1/4 %
Obligations à 5 ans de terme	3 1/2 %
Epargne	2 3/4 %

Dépôts en compte à vue	1-1 1/2 %
<i>Débiteurs :</i>	
Hypothèques de premier rang	3 3/4 %
Hypothèques de rang postérieur avec garantie complémentaire	4 %
Avances sur nantissement	4 %
Avances contre cautionnement	4 1/4 %
Engagement de bétail	4 1/4-4 1/2 %
Avances aux communes	3 3/4 %

Pour les crédits en compte courant, il est d'usage d'appliquer les mêmes taux, selon la garantie, mais soit d'y ajouter une modeste commission de 1 % par semestre sur le doit, soit de les majorer de 1/4 %.

Fx

majorité des Caisses sont gérées de façon fort réjouissante et qu'il faut s'attendre, pour l'exercice écoulé, à un nouvel élargissement massif des bilans. L'Office de revision est invité à nouveau à vouer une attention soutenue à la gérance des Caisses conforme aux prescriptions statutaires et à écarter d'emblée toute velléité de transactions contraires aux dispositions fondamentales.

6. M. Stadelmann, ancien directeur, soumet aux organes de l'Union les comptes annuels de la Caisse de retraite du personnel, dont font partie 43 fonctionnaires et employés de la centrale et 36 caissiers d'institutions affiliées. Pour 1962, cette institution sociale fait ressortir un excédent de recettes de fr. 558 597.50. Sa fortune s'élargit ainsi à 4,5 millions de francs. Par ailleurs, l'assurance-épargne révèle un avoir total des déposants de fr. 707 071.25.

Dans le but de pallier les conséquences matérielles entraînées par la hausse successive des frais d'impression du *Messager*, il est décidé d'augmenter le prix des abonnements, à savoir : de fr. 4.— à fr. 5.— l'abonnement obligatoire des Caisses, de fr. 5.— à fr. 6.— l'abonnement aux particuliers, mais de laisser à fr. 3.— l'abonnement facultatif.

8. Les Conseils approuvent les commentaires du directeur Schwager touchant la politique des taux de la Caisse centrale et la nouvelle réglementation relative aux avoirs minima que les Caisses affiliées se doivent d'entretenir auprès de la centrale.

9. Afin d'améliorer la relation des fonds propres des Caisses eu égard à l'augmentation massive de leurs bilans, la prochaine assemblée annuelle des délégués sera appelée à approuver la revision projetée de l'article 7 des statuts-types dont la nouvelle teneur sera la suivante :

Extrait des délibérations de la séance des Organes supérieurs de l'Union des 5 et 6 février 1963

Réunis en séance commune sous la présidence de M. Gallus Eugster, ancien conseiller national, les membres des Conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse ont délibéré sur les objets suivants :

1. La Caisse Raiffeisen de Thundorf (Thurgovie), fondée dans les derniers jours de l'année écoulée, est admise au sein de l'Union. Ainsi, les 10 fondations intervenues durant le dernier exercice portent à 1087 le nombre des Caisses affiliées à l'organisation.

2. M. Joseph Roos, fondé de pouvoir de la Banque populaire de Willisau (Lucerne), est nommé sous-directeur de la Caisse centrale avec entrée en fonction le 1^{er} mai ou le 1^{er} juin. Promu conseiller juridique de l'Union, M. Arthur Grawehr, docteur en droit, est nommé fondé de pouvoir ainsi que M. Kurt Blattner.

3. Divers prêts d'importance sont accordés ainsi que des crédits à 10 Caisses Raiffeisen pour un montant total de 860 000 francs.

4. Le directeur Schwager présente les comptes annuels de la Caisse centrale, arrêtés au 31 décembre 1962. En augmentation de 61,6 millions, le bilan s'élève à 501,8 millions de francs. A la progression précitée, les avoirs des Caisses affiliées participent à raison de 57,4 millions, les dépôts de la clientèle privée, par un million et les fonds propres pour une somme de 3 millions de francs. Le compte d'exploitation fait ressortir un excédent net de 1 128 570

francs 35, dont la répartition suivante sera proposée à la prochaine assemblée annuelle des délégués :

fr. 620 000.— pour un intérêt de 4 % au capital social y ayant droit de fr. 15,5 millions,

fr. 450 000.— versement à la réserve ainsi portée à 8,1 millions de francs.

fr. 58 570.35 report à nouveau.

5. Les Conseils de l'Union prennent connaissance du rapport circonstancié présenté par le directeur Edelmann, touchant la situation du mouvement Raiffeisen suisse et l'activité de l'Office de revision en 1962, et notent avec satisfaction que la grande

NOUS CHERCHONS

employé ou employée

conscientieux et qualifié, de langue française, capable d'être occupé dans les différents services de l'établissement. Bonne occasion d'apprendre l'allemand. Il s'agit d'une place intéressante et stable, avec caisse de pension.

Offres manuscrites avec photo, copies de certificats, références et prétentions sont à adresser à la **Direction de la Caisse centrale de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall.**

« Les sociétaires s'engagent :

a) à souscrire une part sociale de 200 fr.
b) à effectuer solidairement des versements supplémentaires jusqu'à concurrence de 5 fois le montant de la part sociale, subsidiairement de n'importe quel montant, s'il ressort du bilan annuel que le capital social n'a plus sa valeur intégrale ;

c) à répondre solidairement et de façon illimitée de tous les engagements de la coopérative. »

10. Sur proposition du directeur de l'Office de revision, les Caisses affiliées reçoivent l'autorisation de porter les limites autorisées pour les avances sur simple cautionnement de fr. 1000.— à fr. 3000.— avec une seule caution et de fr. 10 000.— à fr. 20 000.— avec au moins deux cautions, en veillant toutefois à ce que ces dernières ne s'engagent pas au-delà de leur fortune impossible.

11. Les primes dues à la Caisse d'allocations familiales sont augmentées de $2\frac{1}{2}$ à $2\frac{3}{4}\%$, alors que le salaire de base donnant droit à l'allocation complète est porté de fr. 8400.— à fr. 9600.—. Cette modification des dispositions de base servant pour le calcul des primes et des allocations est dictée par l'élargissement constant des prestations à la charge de ladite Caisse qui risque sous peu de ne plus pouvoir se subvenir à elle-même.

12. Le Congrès de 1963 se déroulera les 22 et 23 juin à Saint-Gall afin d'y commémorer simultanément le 60^e anniversaire de la fondation de l'Union. A cette occasion, la direction de l'Union se propose de mettre tout en œuvre afin d'assurer le succès de cette importante manifestation consacrée aux 60 ans d'activité coopérative en Suisse selon la doctrine de Raiffeisen.

Droits de timbre fédéraux sur les avances aux corporations de droit public

Ce problème a été traité à l'occasion des assemblées des Fédérations, ou lors de cours d'instruction. Pour répondre au désir exprimé par plusieurs caissiers, nous en reproduisons l'étude dans ce journal.

Aux termes de l'article 11 de la loi fédérale sur les droits de timbre, les créances provenant de prêts d'un montant supérieur à fr. 30 000.— et d'une durée de plus de 2 ans sont soumises aux droits de timbre si elles n'ont pas fait l'objet d'une garantie hypothécaire. Ces créances à terme de plus de fr. 30 000.— sont simplement assimilées aux obligations et frappées du droit de timbre fédéral d'émission, de l'impôt sur les coupons et de l'impôt anticipé. Plusieurs

prêts accordés pour plus de deux ans par le même créancier au même débiteur doivent être additionnés.

De tels prêts à plus de 2 ans de terme, supérieurs à fr. 30 000.— et sans couverture hypothécaire octroyés à des particuliers ne se présentent pas dans nos Caisses Raiffeisen, les actes d'engagement prévoyant d'ailleurs toujours la clause du droit de dénonciation de part et d'autre dans le délai de 4 semaines ou 3 ou 6 mois.

Il en est autrement des avances aux corporations de droit public, communes, paroisses, éventuellement aussi à des associations coopératives — dont les statuts prévoient l'engagement solidaire des sociétaires — généralement non couvertes par hypothèque, et qui peuvent faire l'objet d'un contrat d'engagement particulier contenant une clause fixant, par exemple, le remboursement à 5, 10 ou 15 ans, et ne mentionnant pas la possibilité de dénonciation de part et d'autre dans un délai maximal de 2 ans. De telles avances sont considérées comme placements à long terme et donc frappées de tous les droits de timbre fédéraux, ceux-ci à la charge du créancier, donc de la banque.

L'avance supérieure à fr. 30 000.— serait impossible même si l'acte d'engagement ne contenait aucune clause concernant le terme ou le délai de dénonciation, mais si l'on pouvait déduire que les deux parties avaient convenu d'un prêt de longue durée, si c'était bien leur intention au moment de la conclusion du contrat et si cette intention pouvait ressortir d'une correspondance, du procès-verbal du Conseil communal ou du Comité de direction de la Caisse, d'une pièce quelconque du dossier. La seule intention de fixer un terme serait prédominante.

Il se pourrait même que l'acte d'engagement prévoie bien la possibilité de dénonciation de part et d'autre moyennant un avertissement préalable de 3 ou 6 mois, mais qu'on ait convenu, dans un arrangement accessoire, verbalisé ou par correspondance, que l'on ne ferait pas usage pendant un temps déterminé de la possibilité de résiliation. Il s'agirait là d'un cas où l'on aurait voulu sciemment échapper à la redevance ; il y aurait acte punissable de l'amende allant jusqu'au quintuple du droit éludé. Il en serait de même si l'on convenait que le taux ne serait pas modifié, par exemple pendant au moins 5 ans, ce qui signifierait qu'on a bien fixé un terme d'au moins 5 ans.

Nos Comités de direction et nos caissiers doivent donc porter une attention vigilante à l'octroi de telles avances aux communes et paroisses. La seule prescription à observer est celle de ne jamais fixer un terme supérieur à 2 ans. On utilisera toujours l'une des

formules d'acte d'engagement de l'Union ; elles prévoient toutes la clause du délai de dénonciation à court terme. Nous recommandons instamment l'utilisation de la formule *ad hoc* No 147, toute spéciale pour les communes, avec indication précise du délai de dénonciation à 3 ou 6 mois. On évitera surtout les contrats d'engagement stipulés par notaire, dont on n'est souvent pas en mesure de peser toutes les clauses à leur juste valeur, ni d'y faire ajouter celles qui pourraient être nécessaires. En cas de doute, on posera le problème au service des renseignements du secrétariat de l'Union qui donnera les précisions utiles.

Fx

In memoriam

† Emile ZWAHLEN

ancien caissier et membre fondateur
Bavois (Vaud)

Notre Caisse vient de perdre son ancien caissier, retraité de gendarmerie, décédé dans sa 72^e année. Membre du groupe des fondateurs en 1943, M. Zwahlen a rempli ses fonctions de trésorier avec dévouement jusqu'en 1959, année à laquelle sa santé ne lui a plus permis de poursuivre sa tâche. C'était une personnalité marquante qui s'était bien dévouée dans la commune. Sa mémoire restera parmi ceux qui l'ont connu.

M. J.

* * *

† Ami DUPERTUIS-DURGNAT

membre du Comité de direction
Le Sépey (Vaud)

Originaire et natif d'Ormont-Dessous, ancien sergent de gendarmerie, M. Dupertuis s'était établi dans sa commune au moment de sa retraite prise prématurément pour des raisons de santé. Resté très attaché à son village, il voua toutes ses forces à la collectivité. Très tôt, l'assemblée générale lui accordait sa confiance en l'élevant membre du Comité de direction. Plus tard, il siégea au Conseil communal où il faisait partie de la commission des finances. Par son dévouement à la chose publique, il s'est acquis la reconnaissance de tous les raiffeisenistes du lieu.

Que sa famille reçoive ici l'expression de notre respectueuse et sincère sympathie !

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblées générales ordinaires

Glovelier (Jura)

C'est devant une salle comble à l'Hôtel de la Gare, le samedi 9 février, qu'a eu lieu la 36^e assemblée générale de notre caisse. Dans son discours d'ouverture, le président du Comité de direction, M. Louis Bailat, salue cordialement la nombreuse assistance, les nouveaux membres, les dames, ainsi que les jeunes gens de l'école complémentaire accompagnés de leurs maîtres.

Il appartient à M. Joseph Monin, vice-président du Comité de direction, de rappeler la mémoire des disparus : MM. Paul Bailat, Joseph Bailat, ainsi que deux membres fondateurs et premier secrétaire de la Caisse, MM. César Bailat, et Louis Bourquard. L'assemblée se lève pour honorer leur mémoire. Il appartient à notre dévoué secrétaire de direction, M. Joseph Jolidon, de nous faire revivre le déroulement de la dernière assemblée.

Des excellents rapports présentés tour à tour par le président de direction et par le caissier, M. Joseph Jeanguenat, nous extrayons les chiffres suivants : mouvement général fr. 1 669 578.60 en 1193 opérations ; bilan fr. 1 523 871.50 qui fait ressortir un élargissement de fr. 252 608.90 par rapport à celui de l'exercice précédent.

Bénéfice : fr. 3174.25. Réserve : fr. 47 278.80. Nombre des membres : 135. L'approbation des comptes et des résolutions proposées par M. Paul Gasser, président du Conseil de surveillance, est votée par l'assemblée, ce qui témoigne de la confiance manifestée envers les organes dirigeants.

Aux nominations statutaires, sont réélus pour une nouvelle période au Comité de direction : M. Louis Bailat et les deux membres suivants : MM. Joseph Jolidon et Georges Mahon. Il en est de même du caissier, M. Joseph Jeanguenat, à qui l'assemblée témoigne sa reconnaissance pour ses 30 ans d'activité. La partie administrative se termine par le paiement de l'intérêt aux parts sociales.

Le verre de l'amitié et des films très vivants, présentés par M. Bovet, clôturèrent l'assemblée de notre petite banque locale.

J. J.

Les Genevez (Jura)

Comme chaque année à pareille époque, notre Caisse locale tient ses assises annuelles. C'est devant une nombreuse assemblée que le président, M. Raymond Voirol, ouvrit les débats. Il souhaita la bienvenue à tous et présenta un rapport circonstancié. Après avoir brillamment évoqué la situation internationale, tant politique qu'économique, après avoir relaté les nombreux troubles qui secouent périodiquement notre globe, il se félicita de la stabilité de notre pays. Puis, revenant à la Caisse locale, il se plut à relever son essor continu, essor dû, pour une bonne part, à l'excellente organisation dont elle jouit, grâce surtout au travail exemplaire fourni par le caissier M. Léon Aubry. Il profita de complimenter le cais-

sier si méritant et de lui adresser de sincères vœux pour sa santé. Le président put conclure en constatant que la Caisse de crédit mutuel jouit de la confiance générale de notre population et qu'elle rend d'appréciables services à tous.

L'assemblée entendit ensuite le rapport élogieux de M. Antoine Rebetez qui parla au nom du Conseil de surveillance. Tout fonctionne à la perfection dans notre Caisse et les artisans de cette réussite méritent notre reconnaissance.

Ce fut ensuite au tour du caissier de présenter son rapport truffé de chiffres, bien entendu, mais fort intéressant. La société compte actuellement 90 membres.

1962 a été le 29^e exercice. L'avoir à l'Union est de fr. 314 384.—. Les prêts hypothécaires (61 comptes) se montent à fr. 1 092 009.60. Autres prêts à terme (17 comptes) : fr. 19 105.—. Caisse d'épargne (450 livrets) : fr. 1 248 835.50. Obligations : fr. 117 000.—. Bénéfice de l'année 1962 : fr. 5077.25. Réserve à la fin de l'année 1962 : fr. 60 586.13. Le roulement annuel s'est monté à fr. 1 688 292.— en 1163 opérations. L'assemblée manifesta sa gratitude à M. Léon Aubry, caissier dévoué s'il en fut. Aucun changement n'est intervenu dans les organes dirigeants de la société.

L'assemblée fut clôturée par la remise des intérêts de la part sociale que chaque membre a souscrite. En conclusion, on ne peut que se féliciter de l'excellent développement que connaît la Caisse de crédit mutuel du village. Que ses dirigeants soient remerciés.

Tabake

Volkstebak p/kg. Fr. 7.—
Bureglück p/kg. Fr. 8.—
Aelpler p/kg. Fr. 9.50

100 Brissago Fr. 20.—
200 Habana Fr. 18.—
500 Cigaretten 10% Rabatt
franko, mit Rückgaberecht

TABAK VON ARX,
ND-Gösgen

Tabake



A. JAEGLI, Rechterswil (Sol.)

Pépinières forestières

offre des

Plantes forestières

de la meilleure qualité à des prix très avantageux. Grandes cultures en propre. - Demandez prix courant. - Tél. (065) 4 64 25.

Imprimerie Favre et Favre S.A.
Lausanne
Maupas 7

Reconstituer des réserves de foin

par l'application sur

prairies à faner et pâturages

d'une copieuse fumure minérale, comprenant
azote, acide phosphorique et

200-300 kg Sels de Potasse par ha



ohne Kalender Fr. 30.— ; mit Kalender
Fr. 36.—. KALENDER-AUTOMATIC, 25 R,
Fr. 48.—. Reparaturen (alle Marken)
billigst. NEUBURGERPENDULE ab
Fr. 83.—. Farbkatalog 1963 gratis. —
VON ARX, Fabrik-Versand, ND-Gösgen.
Tel. (064) 3 19 85.

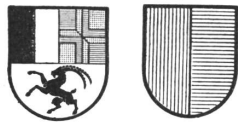


CULTIVEZ DES ARBRES DE NOËL !

100 sapins rouges de 20/50 cm. de hauteur,
Fr. 25.—, contre remboursement franco domicile.
Besoin par 100 m² : 150 pièces.

Pépinières forestières Stämpfli, Schüpfen (BE)



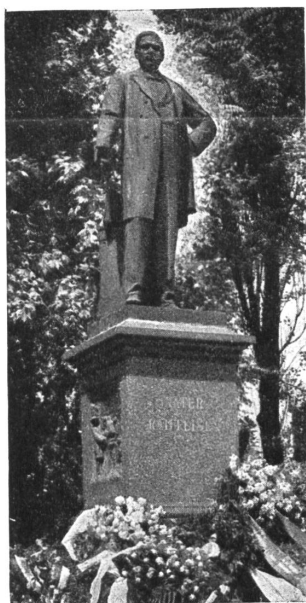


A 145 anni dalla nascita e nel 75.mo anniversario della morte di Federico Guglielmo Raiffeisen

Ricorre quest'anno il 145.mo anniversario della nascita ed il 75.mo della morte dell'ideatore delle Casse Rurali. In questa occasione riteniamo doveroso e opportuno tracciare brevemente la vita di Raiffeisen. Molta gente vede in questo nome unicamente un istituto di risparmio e credito, ignorando la persona che ne è all'origine. Nei nostri villaggi, infatti, parlando della Cassa Rurale la gente dice spesso semplicemente « la Raiffeisen », senza associare tale denominazione al grande filantropo tedesco che dedicò buona parte della sua vita al miglioramento della situazione economica e sociale dei ceti meno abbienti.

Federico Guglielmo Raiffeisen nacque il 30 marzo 1818 ad Hamm, un villaggio della Prussia renana. Era il settimo dei nove figli di una famiglia della classe media. Suo padre morì allorché egli aveva solamente quattro anni. Per la vedova ed i figli aveva allora inizio un lungo periodo di stenti e di intenso lavoro. Nella loro casa non cessò ciò malgrado mai di regnare un'atmosfera di pietà e di timor di Dio. Federico Guglielmo era un ragazzo sveglio che si distingueva a scuola per una precoce intelligenza ed un'esemplare applicazione. A 14 anni, però, l'istruzione primaria era terminata ed i mezzi finanziari della vedova non permettevano di dargli una migliore formazione. Si doveva scegliere la via da seguire e venne deciso per la carriera militare. Ad essa si opponevano tuttavia due ostacoli immediati: in primo luogo Federico Guglielmo era troppo giovane e, secondariamente, il raggiungimento del grado desiderato presupponeva una formazione scolastica superiore. Queste difficoltà vennero sormontate grazie ad un ecclesiastico, il pastore locale, che già precedentemente aveva sostenuto e guidato la famiglia. Stimolato dai doni intellettuali del giovane Raiffeisen, egli gli diede durante tre anni, instancabilmente, delle lezioni su tutte le materie considerate particolarmente importanti per la carriera militare, come la storia, la geografia, la matematica e le lingue. Nel tempo libero il giovanetto lavorava con gioia nell'agricoltura, rendendosi utile in famiglia. A 17 anni si arruolò come volontario nell'armata. I suoi avanzamenti furono rapidi e brillanti finché nel 1842 venne colpito da una malattia agli

occhi. Benché guarito perfettamente da tale primo attacco, data la possibilità di un ritorno e di un aggravamento del male, egli si vide costretto a pensare seriamente all'abbandono della carriera intrapresa ed alla ricerca di un altro impiego. Nella primavera del 1843 ottenne il proprio congedo definitivo, con grande rincrescimento dei suoi superiori che avevano saputo apprezzare la sua abilità, il suo impegno nel lavoro e la nobiltà del suo carattere. Raiffeisen trovò un impiego a Koblenz, nell'amministrazione dello Stato. Nell'autunno del medesimo anno fu nominato segretario del circondario di Mayen ed alla fine dell'anno seguente venne elevato alla carica di borgomastro di Weyerbusch.



Il monumento di Raiffeisen

Nella sua nuova funzione Raiffeisen era a contatto permanente col popolo, del quale aveva così modo di studiare il carattere e le qualità, come pure i bisogni, le preoccupazioni e le sofferenze. Weyerbusch è un villaggio situato nella contrada della foresta di West, una regione aspra e poco produttiva, eccessivamente umida a causa delle continue piogge e della nebbia. Vi si coltivavano le patate, l'avena e l'orzo. La secolare carenza economica aveva impoverito ed oberato di debiti la paesaneria. La povertà aveva reso la popolazione apatica e dura.

Il contadino non lavorava più che per il suo sostentamento; le ingiustizie di sfruttatori e di usurai di cui spesso era vittima lo rendevano diffidente e scontroso.

Il territorio sottoposto all'autorità di un borgomastro comprende diversi comuni rurali. Raiffeisen non si limitò a svolgere il suo magistero ma si mise a visitare tutto il territorio della sua giurisdizione, andando da villaggio in villaggio, finendo per comprendere perfettamente i bisogni della popolazione. La sua mentalità cristiana gli ispirava un profondo e sincero amore per il prossimo e vivissimo desiderio di procurare l'aiuto necessario. Ciò che egli desiderava non era però solo di venire in aiuto là dove la necessità era più sentita, ma di elevare anche il livello materiale e morale della circoscrizione posta sotto la sua autorità.

Notato come la scuola di Weyerbusch fosse sistemata in un locale insalubre e troppo piccolo, Raiffeisen si fece promotore per la costruzione di una scuola. Conscio che il mezzo più efficace per combattere la povertà è dato da una solida e sana formazione della gioventù, riuscì a convincere l'indeciso consiglio comunale, controbbattendo l'opinione di coloro che preferivano la distribuzione ai poveri del denaro disponibile.

Sotto la sua guida vennero poi migliorate le strade e costruite di quelle nuove. In tutte le pratiche il giovane borgomastro diede prova di vari talenti e di una instinguibile capacità di lavoro.

Nel 1845 Raiffeisen sposò la figlia di un farmacista di Remagen, Emilia Storck. Un anno dopo nasceva la prima figlia, Amalia, la quale fu più tardi la fedele e devota collaboratrice del padre — allorché divenne quasi cieco — leggendo la corrispondenza e scrivendo sotto dettatura le lettere ed il testo delle sue pubblicazioni. Nel corso degli anni altri sei figli seguirono la primogenita, tre dei quali morirono però ancora in tenera età.

Un pessimo raccolto aveva fatto del 1847 un'annata di carestia. Per gli abitanti della regione della foresta di West l'inverno 1847-1848 fu durissimo, in quanto le misere provvigioni furono presto esaurite. Il Governo fece pervenire a Raiffeisen 150 barili di farina panificabile da distribuire

però unicamente alle persone in grado di procedere all'acquisto a contanti od in grado di versare un buon acconto. Considerato come i più bisognosi sarebbero così rimasti senza soccorso, Raiffeisen istituì una commissione composta da membri di ogni comune la quale si occupò della distribuzione a credito della farina alle famiglie nel bisogno. Ciò non fu visto di buon occhio dal Governo ma non fece che incoraggiare Raiffeisen a prendere l'iniziativa di assumere dei prestiti per l'importazione di cereali e farina dall'estero, trasformando la commissione in una società nella quale ogni membro accudiva ad una funzione e dove l'amministrazione era assolutamente gratuita. In questo modo si giunse a ridurre il prezzo del pane fino al 50 %.

La società non possedeva degli statuti scritti: più che su basi legali e giuridiche, come si compiaceva di affermare Raiffeisen, essa si fondava sull'onestà e la fiducia. Una volta superata la crisi la società non fu dissolta, ma — incoraggiata dal successo — continuò la propria attività, estendendola.

Il fatto che il distretto amministrato da Raiffeisen superò molto meglio degli altri il periodo di carestia non passò inosservato al Governo che espresse poi la sua gratitudine all'intraprendente borgomastro.

Altri problemi assillavano però ancora Raiffeisen, il quale si rendeva conto del male che rodeva alle radici l'avvenire delle classi contadine: la mancanza del denaro, la carenza del credito. I contadini si trovavano costretti a ricorrere a degli usurai i quali non solo concedevano prestiti a condizioni strozzinesche, ma si imponevano pure nel commercio del bestiame e delle merci. Non era raro il caso di contadini che, non potendo più pagare, venivano privati della loro azienda agricola, della loro casa. Questo stato di miseria tormentava il cuore del magistrato che, a poco a poco, concepì un piano. Esso venne però attuato solo più tardi, a Flammersfeld, dov'egli fu trasferito nel 1848. E' in questo villaggio che, dopo una seria preparazione e dopo aver sormontato parecchi ostacoli, riuscì a fondare nel 1848 la « Società di soccorso di Flammersfeld per l'aiuto agli agricoltori privi di risorse ». Ne fecero immediatamente parte 60 degli abitanti in migliori condizioni finanziarie del distretto, i quali dichiararono di rispondere solidalmente e personalmente degli impegni dell'associazione.

La società acquistava il bestiame vendendolo poi ad un prezzo ragionevole ai contadini che lo pagavano mediante degli ammortamenti annui. Con l'esperienza si giunse a procurare ai contadini non solo del bestiame ma anche del denaro, sotto forma di prestiti, ciò che permetteva loro pure la

compera di materiale agricolo, il finanziamento di lavori di costruzione e di riattazione ecc. Tale innovazione costituì un avvenimento sensazionale nell'intera regione. Molti non avevano fiducia nell'iniziativa, soprattutto a causa della responsabilità solidale; si presumeva una crisi con danni e magari la vergogna per l'iniziatore. Così, i depositi si facevano aspettare e già si temeva per il successo dell'impresa, quando si riuscì a trovare un capitalista che anticipò — solo però dopo aver ottenuto delle garanzie suppletorie — 2000 talleri. A questo primo versamento ne fecero seguito degli altri, sempre più numerosi, cosicché all'attività di credito venne abbinata una cassa di risparmio.

Nell'agosto del 1852 Raiffeisen fu trasferito a Heddesdorf. Anche qui egli lavorò instancabilmente per elevare il livello economico e sociale dei suoi amministrati e fondò la « Società di beneficenza di Heddesdorf » riunendo 59 cittadini benestanti. Dopo aver ben lavorato per circa un anno, i soci della società cominciarono però a disinteressarsene a poco a poco, cosicché la società cominciò a languire. I suoi scopi erano troppo numerosi e le persone bisognose venivano aiutate ma non ammesse quali membri. Raiffeisen pronunciò quindi lo scioglimento della società di beneficenza e nel 1864 fondò — su altre basi — la Cassa di prestiti di Heddesdorf. Egli si era infatti convinto che la soluzione del problema risiedeva nell'associazione delle persone bisognose; non nella beneficenza, quindi, e nemmeno nel soccorso da parte di estranei, ma nello sforzo, nell'aiuto personale e reciproco, nella solidarietà. Lo scopo della società cooperativa a responsabilità solidale era quello di fornire alla popolazione la possibilità di collocare le sue economie in modo sicuro e redditizio, invece di tenerle nascoste in casa, e mettere a disposizione il credito ai bisognosi, a condizioni vantaggiose.

Questo scopo non poteva tuttavia essere raggiunto dalla società che in un raggio di attività piuttosto ristretto. Raiffeisen se n'era accorto fondando, al di fuori del suo distretto, quattro Casse di prestito. Due di esse invece di estendere la loro attività all'intero distretto la limitavano ad una parrocchia: contrariamente alle altre due, queste prosperavano a meraviglia. Tale constatazione venne a completare le esperienze di Raiffeisen, il quale riconobbe che per esistere le sue Casse dovevano limitare l'attività ad un piccolo territorio, di preferenza un comune od una parrocchia. Egli sciolse quindi la società di Heddesdorf che conglobava l'intero distretto, sostituendola con quattro nuove Casse, ognuna delle quali aveva quindi un più piccolo raggio d'azione.

Le disposizioni alla base di queste cooperative rurali di risparmio e credito sono rimaste invariate nel tempo e sono quelle che oggi si conoscono col nome di « principi Raiffeisen ».

Nel 1865 Raiffeisen, la cui vista peggiorava sempre più, venne messo in pensione. Tre mesi più tardi veniva pubblicata la prima edizione del suo libro « Le Casse di prestito, quale mezzo di aiuto al ceto contadino, come pure per gli artigiani e operai delle città », che gettava le basi per la sua opera futura. Il libro ebbe grandissimo successo e nel 1868 Raiffeisen intraprese il suo primo grande viaggio di fondazioni, nel corso del quale fondò 18 società. A fine 1870 nella provincia renana erano già in funzione ben 75 Casse. Esse mancavano però di una solida spina dorsale che assicurasse la loro esistenza. Raiffeisen pensò così all'unione delle società in una federazione. A questo scopo cercò dapprima un contatto con le banche cittadine, ma invano. Il suo tentativo lo convinse anzi che sarebbe stato meglio restare indipendente da queste ultime. Egli fondò quindi delle Centrali nelle diverse regioni del Paese, riunendole poi ancora, più tardi, nella « Cassa centrale dei prestiti all'agricoltura » con sede a Neuwied.

Col passare degli anni il movimento assumeva un costante sviluppo e tutto il lavoro gravava sulle spalle ormai stanche di Raiffeisen che non si concedeva però nessuna tregua. Nel 1887 egli preparò ancora la quinta edizione del libro « Le Casse di prestito », come pure un progetto per una nuova legge sulle cooperative. L'anno dopo, la domenica 11 marzo 1888, quando poco mancava al suo 70.mo compleanno, Raiffeisen moriva, sollevando un'ondata di lutto generale. L'intensa sua opera, l'amore verso il prossimo, lo avevano tanto avvicinato al popolo che egli, ancora vivente, era da questo considerato come un padre e chiamato familiarmente « Padre Raiffeisen ». Il 10 luglio 1902 veniva inaugurato a Neuwied un monumento in suo onore.

Un anno ancora e ricorrerà il centenario della fondazione della prima Cassa Rurale a Heddesdorf, secondo il sistema che porta il nome del suo ideatore e che è stato validamente sperimentato non solo in Europa ma in tutto il mondo, mentre in Svizzera è da oltre sessant'anni che questa istituzione è stata introdotta.

Ricordando il 145.mo anniversario della nascita ed il 75.mo della morte di Federico Guglielmo Raiffeisen, eleviamo un pensiero riconoscente alla memoria di questo filantropo la cui nobile opera continua incessantemente ad espandersi ed a svolgere fruttuosamente la propria azione.

Pell.

Seduta dei Comitati direttivi dell'Unione

Il 5 e 6 febbraio 1963 i membri del Consiglio di amministrazione e di sorveglianza dell'Unione si sono riuniti nella consueta seduta che fa seguito alla chiusura annuale.

Dei principali argomenti trattati, segnaliamo il rapporto del direttore Schwager, che ha presentato i conti della Cassa centrale chiusi al 31 dicembre 1962. Con un aumento di 61,6 milioni, la cifra del bilancio è salita a 501,8 milioni di franchi. Arretrati di questo aumento sono gli averi delle Casse affiliate, in misura di 57,4 milioni di franchi, i capitali della clientela privata per un milione ed i fondi propri per 3 milioni di franchi. Il conto profitti e perdite presenta un utile netto di fr. 1 128 570.35 per la ripartizione del quale verranno fatte le seguenti proposte all'assemblea dei delegati: fr. 620 000.— bonifico di un interesse del 4 % sulle quote sociali (hanno diritto all'interesse 15,5 milioni di franchi), fr. 450 000.— versamento alle riserve che salgono così a 8,1 milioni di franchi e fr. 58 570.35 riporto in conto nuovo.

Il Direttore Dr. Edelman esponeva quindi la situazione del Movimento raiffeisenista svizzero e l'attività dell'Ufficio di revisione nel 1962. In modo particolare egli affermava che per la maggior parte le Casse Rurali vengono bene amministrate e che per il 1962 si può contare su di un importante aumento delle cifre dei bilanci.

Allo scopo di migliorare la situazione dei fondi propri delle Casse Rurali, in relazione al forte aumento dei bilanci, verrà proposto all'assemblea dei delegati del prossimo congresso di modificare in questo senso l'art. 7 degli statuti-tipo:

« I soci si impegnano a:

- sottoscrivere una quota sociale di 200 franchi;
- effettuare solidalmente versamenti supplementari sino alla concorrenza del quintuplo dell'importo della quota sociale, sussidiariamente non importa di che somma, se risulta dal bilancio annuale che il capitale sociale non ha più il suo valore integrale;
- rispondere solidalmente ed illimitatamente di tutti gli obblighi della cooperativa. »

Su proposta del direttore dell'Ufficio di revisione, le Casse Rurali vengono autorizzate ad estendere i limiti per i prestiti garantiti unicamente da fideiussione dai 1000 franchi finora permessi a 3000 franchi se vi è un solo fideiussore, e da 10 000 a 20 000 franchi se vi sono almeno due fideiussori solvibili, tenendo tuttavia presente che i fideiussori non devono normal-

mente impegnarsi per un importo superiore alla loro sostanza fiscalmente imponibile.

Per il Congresso Raiffeisen 1963 è stata fissata la data del 22 e 23 giugno 1963 e quale luogo del convegno — tenuto conto del 60.mo anniversario della fondazione dell'Unione — la città di San Gallo.

Il gruppo internazionale del risparmio

Nel 1957 ebbe luogo a Parigi il primo Congresso internazionale del risparmio e degli investimenti, seguito nel 1959, a Bruxelles, da un secondo. Vi presero parte un gran numero di specialisti del ramo bancario, assicurativo e della borsa di quasi tutti i paesi d'Europa e di alcuni paesi d'oltremare. In seguito a questi incontri fu creata, nel 1960, l'Associazione francese per favorire lo studio internazionale dei problemi del risparmio. Su suggerimento di quest'ultima si costituì a Parigi, il 30 marzo 1962, il Gruppo internazionale per lo studio dei problemi del risparmio, alla cui fondazione parteciparono i rappresentanti di 23 organizzazioni nazionali del Belgio, della Francia, della Germania, dell'Italia, dei Paesi Bassi e della Svizzera. In questa occasione, le organizzazioni facenti parte del

Gruppo internazionale ne hanno fissato lo scopo in una dichiarazione comune, nella quale manifestano l'importanza primordiale che essi pongono, per ragioni morali, sociali ed economiche, nel risparmio volontario sotto le sue diverse forme, ed il desiderio di collaborare per creare, nei paesi rappresentati, condizioni favorevoli alla formazione del risparmio, assicurando in prima linea ai risparmiatori il mantenimento della stabilità monetaria ed una equa protezione dei loro interessi.

Il 25 giugno 1962 è stato costituito a Parigi il Consiglio direttivo di questo Gruppo internazionale. Tra i membri del Consiglio figura, con la carica di tesoriere, il direttore della Coöperatieve centrale Raiffeisen-Bank di Utrecht.

Il Consiglio direttivo, composto di 18 membri, ha tenuto poco tempo fa una seduta a Zurigo, fissando definitivamente lo Statuto del Gruppo internazionale. E' pure stata decisa l'elaborazione del programma di attività e ci si attende che quanto prima tale Istituzione si rivolgerà direttamente al pubblico per dargli conoscenza della sua fondazione e degli scopi che si prefigge per proteggere e stimolare il risparmio.

L'ANGOLO DEL GIURISTA

Domande e risposte

D. — Intendo costruire una casa. Ho il terreno e qualche risparmio. Mi occorrono ancora fr. 30 000.— importo che mi è stato garantito da una Società di Assicurazione con la quale sono in rapporti continui. Ma tale Società non farà alcun versamento se non dopo il collaudo definitivo e dopo tre mesi dalla ultimazione di tutti i lavori. Ora io dovrei avere i soldi a disposizione nel corso dei lavori. Cosa mi consiglia di fare?

R. — L'operazione può essere senz'altro eseguita nel seguente modo: 1.o allestimento del titolo ipotecario di fr. 30 000.— a favore della Società di Assicurazione, 2.o cessione momentanea del titolo ad una Banca per l'apertura di un credito di costruzione.

Le Banche si prestano senz'altro a operazioni del genere chiedendo, generalmente, il 4 o il 4 1/4 % di interesse annuo.

* * *

Col mio vicino ho fatto un accordo e dietro versamento di una somma già fis-

sata, questi si è impegnato a non costruire sul suo fondo fabbricati di alcun genere o a lasciar crescere piante di alto fusto. Per essere sicuro in tutto e per tutto quale operazione debbo fare?

R. — Si deve procedere alla firma di una convenzione. Le due firme dovranno essere legalizzate da un notaio o dal segretario comunale e successivamente si dovrà chiedere la iscrizione della servitù a Registro Fondiario.

* * *

D. — Possiedo una piccola fattoria con vigneti. Nel 1955 avevo impiantato delle nuove viti con sussidi da parte dello Stato. È stata così iscritta una specie di ipoteca a RF. In caso di vendita debbo rimborsare i sussidi?

R. — Qualora l'acquirente si impegna per iscritto al mantenimento del vigneto lo Stato non richiederà nessun versamento. È certo però che se il vigneto venisse disfatto lo Stato domanderà il rimborso di quanto accordato.

Avv. Emilio Induni.